

BRANDFORD GRIFFITH

AVOCATS ASSOCIÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Brandford Griffith conseille Campari dans le cadre d'une OPA amicale sur la Société des Produits Marnier Lapostolle

Brandford Griffith conseille le groupe italien de spiritueux Campari dans le cadre d'une OPA amicale d'une valeur supérieure à 700 millions d'euros sur la Société des Produits Marnier Lapostolle, propriétaire de la célèbre liqueur Grand Marnier et référence de la gastronomie française.

Par cette acquisition, la société italienne, propriétaire de quelque 50 marques, dont l'apéritif Campari, la vodka Skyy et le whisky Glen Grant, souhaite compléter son portefeuille par "une marque premium particulière" qui lui permettra de "capitaliser sur le retour des cocktails classiques, particulièrement aux Etats-Unis" et de "consolider sa position de premier fournisseur mondial de liqueurs premium et de liqueurs amères".

Paris, le 17 mars 2016

Conseils de Campari :

Pour les aspects de droit des sociétés et droit boursier :

Le Cabinet Brandford Griffith:

Henri Brandford Griffith

Jérôme Brosset

Nicolas Cuntz

Julien Detis

Olivier Gauthier

Pour les aspects fiscaux :

Roland Poirier

Pour les aspects de droit social :

Harold Berrier - KMB Avocats

Conseils des actionnaires familiaux vendeurs :

Denys Angeloglou – Fidufiance

Laurent Beauvoit – Lexelians

Et

Alain Maillot – Darrois Villey

Hugo Diener – Darrois Villey

Hadrien Bourrellis – Darrois Villey

Conseils de Bank of America Merrill Lynch, banquier présentateur de l'offre :

Pour les aspects de droit des sociétés et droit boursier :

Marie-Laurence Tibi – Cleary Gottlieb

Eole Rapone – Cleary Gottlieb

Pour les aspects fiscaux :

Anne-Sophie Coustel – Cleary Gottlieb

Contacts Presse

Brandford Griffith

Henri Brandford Griffith

hb@brandfordgriffith.com

Tel : 01.44.55.44.55

Avocom

Virginie Jubault

v.jubault@avocom.fr

Tel : 01.48.24.00.41

A propos de Brandford Griffith

Brandford Griffith & Associés est un cabinet d'avocats français indépendant qui rassemble une dizaine d'avocats dont 4 associés.

Fondé sur la pratique reconnue d'associés présents dans de nombreuses offres publiques et des contentieux boursiers depuis la réforme boursière de 1989, le cabinet est un acteur incontournable dans les batailles boursières, les rapprochements de sociétés cotées et les contentieux boursiers.

Brandford Griffith & Associés est régulièrement impliqué dans des opérations transnationales. A ce titre, il entretient des relations suivies avec un certain nombre de cabinets d'avocats en Europe, aux Etats-Unis et en Asie, afin de répondre aux besoins de ses clients dans le cadre d'opérations transfrontalières.

Le cabinet a une compétence reconnue dans les domaines suivants : le *corporate*, le contentieux et l'arbitrage, la fiscalité.